${\stackrel{N^{\circ}}{S}}\stackrel{60}{E}$

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

17 décembre 2015

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat: **210** (2014-2015), **237** et **238** (2015-2016).

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique, signée à Moscou le 28 octobre 2011, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 décembre 2015.

Le Président,
Signé : Gérard LARCHER

(1) Nota: voir le document annexé au n° 210 (2014-2015).